

Monsieur,

Par un carte-pétition en date du 31 mai dernier, vous avez souhaité m'interpeller sur la politique de sécurité routière. Je vous en remercie.

C'est avec le plus grand intérêt que j'en ai pris connaissance, la sécurité routière devant être une priorité pour chacun de nous.

Comme vous le soulignez, la mortalité routière est repartie à la hausse sur les trois dernières années (il y a eu 3 268 tués sur les routes en 2013 contre 3 469 tués estimés en 2016). C'est assurément le signe que certains paramètres des politiques de sécurité routière peuvent être améliorés, ne pouvant me résoudre à voir encore plus de 3000 morts sur nos routes.

J'observe malgré tout que les politiques mises en place en faveur de la sécurité routière ont globalement porté leurs fruits ces quinze dernières années avec une diminution importante du nombre de morts sur les routes étant passé de 7 655 en 2002 à 4 814 en 2007 et 3 645 en 2012.

Il me semble néanmoins primordial que la lutte contre l'insécurité routière doit être juste et équilibrée. Il convient donc de mettre en place des moyens importants pour parvenir à une meilleure efficacité sans pour autant se lancer dans une politique du tout répressif qui suscite l'incompréhension et la colère de nombreux concitoyens sans résoudre tous les problèmes d'accidentologie routière.

De trop nombreux décès sont liés à la hausse de comportements dangereux des usagers de la route que sont la vitesse et les conduites en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

La vitesse est même le principal facteur d'accident dans la majorité des accidents avec près de 30 %. C'est la raison pour laquelle, je ne suis pas opposée au développement de radars dans les zones fortement dangereuses et accidentogènes où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée.

Mais on ne peut limiter la lutte contre la mortalité routière à la seule mise en place de radars même si des études démontrent qu'ils contribuent efficacement à renforcer la sécurité routière. C'est pourquoi, je pense qu'il faut également privilégier l'installation de radars « pédagogiques ».

En revanche, je ne suis pas favorable à la privatisation des radars (qui reviendrait à déléguer des compétences régaliennes de l'Etat à des sociétés privées) ni à l'interdiction de signaler les contrôles de vitesse ou encore la diminution des limitations de vitesse (sauf exceptionnellement et occasionnellement en cas de pic de pollution).

Enfin, concernant les outils d'aide à la conduite de type « communiquant ou communautaire », cette question me paraît devoir être débattue plus finement car on constate qu'ils ont un réel effet sur la fluidité du trafic et contribuent à renforcer la sécurité routière mais qu'ils peuvent aussi constituer un obstacle pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs missions. Je pense que les nouvelles technologies constituent des opportunités sur lesquelles nous devons nous appuyer pour faire évoluer notre législation.

Il m'apparaît également essentiel de travailler encore davantage sur l'éducation dès le plus jeune âge, la pédagogie et la responsabilité collective des conducteurs mais aussi sur les multiples facteurs à l'origine d'un accident : les infrastructures (conception et entretien des routes), les véhicules (sécurité passive et active), et les comportements des usagers (formation, communication, respect des règles). Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont également démontré leur efficacité.

Comme vous, je pense que la sécurité routière gagnerait à privilégier, en parallèle des dispositifs évoqués, les pratiques de prévention, de responsabilisation, de concertation, et pas uniquement les aspects les plus répressifs.

Les mesures mises en œuvre seront d'autant mieux comprises et acceptées si les conducteurs en comprennent l'utilité et l'efficacité et ne ressentent pas les sanctions comme une profonde injustice, il faut donc trouver la voie la plus juste permettant de réprimer les comportements dangereux sans entraver la liberté des conducteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sabine Buis

Candidate élections législatives 3^{ème} circonscription de l'Ardèche